

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE
L'ASSAINISSEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

Agence de l'Environnement et du
Développement Durable (AEDD)



Rapport de l'atelier de lancement du Projet « Initiative
pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) »
au Mali

Septembre, 2023

DISCLAIMER

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system or transmitted, in any form or by any means, electronic, photocopying, recording or otherwise, for commercial purposes without prior permission of Mali. Otherwise, material in this publication may be used, shared, copied, reproduced, printed and/or stored, provided that appropriate acknowledgement is given of Mali and ICAT as the source. In all cases the material may not be altered or otherwise modified without the express permission of Mali.

PREPARED UNDER

The Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), supported by Austria, Canada, Germany, Italy, the Children's Investment Fund Foundation and the ClimateWorks Foundation.



Supported by:



on the basis of a decision
by the German Bundestag



Environment and
Climate Change Canada

Environnement et
Changement climatique Canada

The ICAT Secretariat is managed and supported by the United Nations Office for Project Services (UNOPS)



Table des matières

- 1. Introduction**
- 2. Objectifs de l'atelier**
- 3. Résultats attendus de l'atelier**
- 4. Déroulement de l'atelier**
- 5. Conclusion**

1. Introduction

Le Mali, vaste pays continental au cœur de l’Afrique de l’Ouest, à l’instar des autres pays du Sahel est très vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques. Cette forte vulnérabilité est due à certaines caractéristiques physiques et météorologiques dont un climat tropical sec, des températures élevées et une pluviométrie limitée et erratique.

Conscient que la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques doit être collective, le Mali a adhéré à la dynamique de la communauté internationale en la matière. Ainsi, il a signé et ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), respectivement le 22 septembre 1992 et le 28 septembre 1994. Depuis, plusieurs jalons politiques, législatifs et institutionnels ont été posés. Il s'agit, entre autres, de (i) l’élaboration d'une politique et d'une stratégie nationales en matière de changements climatiques, assorties d'un plan d'actions pour le climat ; (ii) la ratification de l'Accord de Paris le 23 septembre 2016 ; (iii) la finalisation et la soumission de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), révisée en octobre 2021.

La CDN est perçue comme le Cadre de transparence renforcé de l’Accord de Paris pour l’action et le soutien, et précise la manière dont les pays doivent rendre compte de leurs progrès, en matière d’adaptation aux changements climatiques et d’atténuation de ses effets.

La mise en place d’un système opérationnel de transparence étant une des exigences majeures de l’Accord de Paris, plusieurs initiatives existent pour aider les pays à mettre en place un tel système. L’Initiative pour la Transparence de l’Action Climatique (ICAT) s’inscrit dans ce cadre.

L’ICAT vise à aider les pays à mieux évaluer les impacts de leurs politiques et actions climatiques et à respecter leurs engagements en matière de transparence. Pour ce faire, elle accroît les capacités globales de transparence des pays, notamment la capacité d’évaluer la contribution des politiques et actions climatiques aux objectifs de développement des pays, en matière de lutte contre les changements climatiques, selon l’Accord de Paris sur le climat en 2015. L’ICAT fournit des informations méthodologiques et des outils appropriés pour appuyer l’élaboration des politiques fondées sur des données factuelles. L’approche innovante de l’ICAT consiste à intégrer ces deux aspects.

Le lancement du projet s’est tenu le 10 aout 2023.

2. Objectifs de l'atelier

Les objectifs de l'atelier de lancement étaient de :

- a) Présenter l'ICAT, ses objectifs, ses activités, son plan d'actions, son calendrier et les résultats attendus ;
- b) Présenter les parties prenantes, leurs rôles et responsabilités ;
- c) Présenter et échanger sur les prochaines étapes.

3. Résultats attendus de l'atelier

Les résultats attendus au terme de l'atelier sont les suivants :

- a) Les participants sont informés sur le projet ICAT : ses objectifs, ses activités, son plan d'actions, son calendrier et les résultats attendus ;
- b) Les participants sont informés sur les parties prenantes, leurs rôles et responsabilités ;
- c) Les prochaines étapes sont connues et débattues.

4. Déroulement de l'atelier

Après l'introduction par le Modérateur, Chargé de communication du MEADD et les mots de bienvenue de Mme le Maire de la Commune III du district de Bamako, l'atelier s'est déroulé en trois grandes étapes : (1) les discours, (2) les présentations et (3) une séance de questions-réponses.

Discours

- Discours du directeur de ICAT (En ligne) ;
- Discours de lancement officiel de monsieur le Ministre, MEADD ;

Présentations

- Présentation des aspects techniques du projet
- Parties prenantes, rôles et responsabilités

Échanges/Questions-Réponses

Discours du directeur de ICAT

Après les salutations d'usage, le directeur de l'ICAT, M. Hening a rappelé que le terme transparence a été introduit dans le débat climatique sous l'Accord de Paris-qui fixe les exigences de toutes les parties, et indiqua que c'est un moyen de mesure de l'efficacité et du bénéfice des actions climatiques vis-à-vis des émissions de GES et des besoins des populations. Aussi, il souligna que la transparence est une obligation juridique contraignante. En effet, ICAT a été créée lors de cette même conférence en vue d'accompagner les pays en développement dans leurs efforts de transparence en leur fournissant des soutiens sur mesure, des outils et méthodologies pour la mise en place d'un

cadre de transparence. Ce cadre nécessite la collecte et la gestion des données pour planifier les politiques et les actions, gérer leur mise en œuvre et évaluer leur efficacité, et consiste une garantie de redevabilité pour toutes les parties prenantes. La transparence est essentielle pour la mobilisation des ressources financières et joue un rôle clé dans l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris.

Après félicitations du Mali pour la révision de sa CDN en 2021, M. Hening indiqua que l'ICAT se basera sur les quatre secteurs de cette CDN révisée, l'Agriculture, l'Energie, la Foresterie et les Déchets.

Enfin, après avoir réitéré ses salutations à monsieur le ministre de l'Environnement, il a félicité et encouragé l'ensemble de l'équipe ICAT, ses partenaires, et les participants pour la bonne marche l'initiative.

Discours de lancement officiel du Ministre, MEADD

Après les salutations d'usage, le ministre a rappelé le contexte national des changements climatiques et les efforts entrepris par le Gouvernement du Mali pour y faire face.

Après la signature de l'Accord de Paris et l'entrée en vigueur dudit Accord, le Mali a soumis sa première CDN en 2015 et l'a révisé en 2021 en rehaussant ses ambitions de réduction des émissions de Gaz à effet de serre. En effet, pour suivre ses efforts et conformément à l'exigence de transparence de l'Accord de Paris, le Mali a initié des initiatives pour mettre en place un système de *Monitoring Reporting and Verification*. L'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) s'inscrit dans ce cadre.

Le ministre a rappelé les objectifs visés dans le cadre de cette initiative ICAT, qui riment parfaitement avec les priorités nationales en matière de transparence. C'est pourquoi il a accueilli cette initiative avec grand enthousiasme.

Vu la pertinence et l'importance des objectifs fixés dans le cadre de l'ICAT, le ministre a invité l'ensemble des parties prenantes à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'atteinte desdits objectifs.

Enfin, le ministre a salué et adressé les sincères remerciements du Gouvernement de la République du Mali à l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui ne cessent d'œuvrer pour un Mali nouveau et émergent.

Présentations

Présentation des aspects techniques du projet

Cette partie a été présentée par Julien VINCENT et a principalement porté sur :

- La CDN, son cycle de mise à jour, les exigences et le système de rapportage ;
- Le BTR et son contenu ; contexte international et synthèse des décisions à connaître ;
- Le contexte national du projet ICAT au Mali ;
- Les objectifs d'ICAT ;
- Secteurs couverts par ICAT ;
- Format de rapportage.

Présentation d'ICAT par Madame Randa du Secrétariat général d'ICAT

La présentation a porté sur :

- Qu'est-ce que l'ICAT ?
- Que fait l'ICAT ?
- Quelles sont perspectives de l'ICAT.

Parties prenantes, rôles et responsabilités

Cette présentation a été faite par monsieur Amidou GOITA, coordinateur du projet ICAT au Mali. Sa présentation a porté sur les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre d'ICAT au Mali et leurs rôles respectifs. Monsieur GOITA a clarifié que le dispositif ICAT- Mali va reposer sur le dispositif institutionnel existant. Il a aussi spécifié que le rôle et les responsabilités de l'AEDD consistent à recruter les quatre consultants pour les quatre secteurs de l'énergie, l'agriculture, les déchets et la foresterie et les changements d'affectation des terres. Aussi, l'AEDD joue le rôle de coordination avec les sectoriels.

A la fin de ces présentations, des questions ont été posées par les participants. Les principales questions et préoccupations ont porté sur :

- ✓ La durée du projet qui est impartie face à l'atteinte des objectifs ;
- ✓ L'AEDD est-elle un point focal d'ICAT ou une unité de gestion ?
- ✓ Est-il prévu dans le cadre de la CDN, la prise en compte du secteur privé ?
- ✓ Quelles sont les structures avec lesquelles le projet doit travailler ?
- ✓ Est-il prévu de signer une convention avec les bénéficiaires directs du projet ICAT ou les autres structures ?
- ✓ Source et coût du projet ICAT ;
- ✓ Quel dispositif pour collecter les gaz à effet de serre ?

En plus de ces questions, les participants ont aussi formulé certaines recommandations dont les principales sont :

- ✓ D'associer les organisations de la société civile au projet ;
- ✓ Coordination du projet ICAT avec l'ensemble des acteurs ;

- ✓ Clarifier davantage le rôle des parties prenantes ;
 - ✓ Faire l'état des lieux des gaz à effet de serre.
 - ✓ Cartographie des données des secteurs émetteurs des GES, etc.
- À toutes ces questions, des réponses satisfaisantes ont été données par les présentateurs.

5. Conclusion

Les travaux de l'atelier de lancement ont pris fin vers 12h. La cérémonie de clôture a été marquée par l'intervention de Monsieur Julien, qui au nom du Secrétariat général d'ICAT, a chaleureusement remercié le Ministère de l'environnement pour le lancement officiel du projet ICAT. Il a informé de l'organisation ultérieure par ICAT, de toutes les sessions de formations en liens avec le projet.

Enfin, le Directeur Général de l'AEDD, Docteur Allassane BA, a remercié au nom du ministre en charge de l'environnement, les membres du Secrétariat général d'ICAT, pour leur accompagnement. Il a aussi remercié Madame le Maire de la commune III et tous les participants pour leur présence massive et leurs contributions de qualité. Il a exhorté le département en charge du projet, de tout mettre en œuvre pour que le projet puisse être réalisé dans le délai imparti.